



HORIZON 2015

REVUE ÉLECTRONIQUE MENSUELLE D'INFORMATION ET D'ANALYSE D'AFRICA 21 SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE DE L'AFRIQUE AU SEIN DE LA GENÈVE INTERNATIONALE

Quoi de neuf à New York ?

- La 6ème session de négociation de l'Agenda post-2015: préparation du bouquet final p. 3
- Sessions finales et clap de fin : « un programme d'une ambition et d'une portée à couper le souffle » p. 5
- Une session d'essai en attendant septembre : le 3ème Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable p. 7

De la Genève internationale

- Passage du Sénégal, de la Gambie et de la Namibie devant le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes p. 11
- Récit de l'élaboration d'un traité sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits humains p. 13
- 5ème examen de l'aide pour le commerce : la réduction des coûts commerciaux comme un enjeu de l'après 2015 P. 16

Depuis Addis-Abeba

- Financer le développement durable en Afrique : le Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) p. 20

Depuis Nairobi

- Place des écosystèmes dans l'adaptation aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire en Afrique p. 27

Abréviations p. 30 / Agenda p. 31 / Cours en ligne (Mooc) p. 34 / Documentation p. 38
 A propos p. 40 / Annonces p. 41





Points de repère

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000-2015)

1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim
2. Atteindre l'éducation primaire universelle
3. Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le sida, le paludisme et les autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Développer un partenariat mondial pour le développement

Propositions du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de Développement Durables (ODD, 2014)

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Instaurer des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

La Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 (2014)

1. Transformation économique structurelle et croissance inclusive
2. Science, technologie et innovation
3. Développement centré sur les personnes
4. Durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et gestion des risques de catastrophe
5. Paix et sécurité
6. Finance et partenariats





Siège de l'ONU à New York, crédit compte Flickr ONU

Quoi de neuf à New York ?



Négociations sur l'Agenda post-2015: dernière phase avant le Sommet de septembre 2015

La 6ème session de négociation de l'Agenda post-2015: préparation du bouquet final

Cette 6ème session (22-25 juin 2015 à New York) a permis aux délégués de se préparer pour les deux dernières réunions qui doivent avoir lieu du 20 au 31 juillet 2015.

Les lignes de partage entre pays industrialisés et pays en développement n'ont pas bougé depuis lors. Ainsi, les points de désaccord tournent toujours autour des éléments suivants:

- le principe de la responsabilité commune mais différenciée ;
- les peuples sous occupation étrangère ;
- la place du préambule (qui met en avant 9 Objectifs de Développement Durable -ODD- à des fins de communication publique) ;
- la place du document final du Groupe de Travail Ouvert (GTO) dans celui de l'Agenda post-2015 ;
- la révision technique des objectifs (21 cibles sur 169 sont incomplètes, les co-facilitateurs ont proposé de les finaliser avec les résultats des conférences internationales) ;
- les moyens de mise en œuvre et la place des résultats de la conférence sur le financement du développement (les pays en développement pensent que les deux processus sont distincts et que l'accord trouvé à Addis-Abeba ne sera pas suffisant pour assurer la mise en œuvre de tous les ODD et de leurs cibles).

Si, les délégations ont jugé que le document actuel offrait de bonnes bases de négociation pour aller de l'avant. Cependant, les points mis en exergue devront être tranchés avant le Sommet des Nations unies pour l'adoption d'un nouvel agenda de développement pour l'après 2015 (25-27 septembre 2015 à New York).

La question des migrations comme « élément positif » pour les pays du Sud comme du Nord a été introduite, car un certain nombre de délégations souhaitaient qu'une mention soit faite dans le préambule ou la déclaration. En outre, plusieurs pays développés ou en développement ont demandé le renforcement des capacités des bureaux nationaux des statistiques des PMA et des pays en développement « *pour assurer des sources fiables et des données de qualité pour les processus de suivi* ». Enfin, lors d'une des réunions, les grands groupes (à l'image de la communauté scientifique ou des représentants des peuples autochtones) ont rappelé « *qu'ils n'étaient pas que des bénéficiaires de l'Agenda post-2015, mais aussi des agents importants du changement et que leur participation est nécessaire pour la mise en œuvre de l'Agenda* ».

Pour en savoir plus sur les grands groupes, [cliquez ici](#).

Sources :

Pour lire les bulletins quotidiens des négociations publiés par IISD, [cliquez ici](#).

[Résumé de la sixième session de négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015; Bulletin des Négociations de la Terre \(ENB\), volume 32 n°19, IISD, Dimanche 28 juin 2015.](#)



Crédit photo IISD

Sessions finales et clap de fin : « un programme d'une ambition et d'une portée à couper le souffle »

Les deux dernières sessions (20-24 juillet et 27 juillet au 2 août 2015) se sont concentrées sur l'analyse du contenu du document. Plusieurs versions ont circulé au fur et à mesure des jours prenant en compte les résultats des discussions. Les négociations ont été difficiles, ont pris deux jours de retard avec parfois des réunions se terminant à 4 heures du matin, mais ont fini par accoucher d'un résultat.

Il a fallu passer par-dessus les principaux points de blocage suivants :

- la place du préambule et son contenu (finalement les 9 ODD choisis au départ disparaissent pour laisser la place aux thèmes suivants : l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats) ;
- l'introduction au chapitre sur les ODD reconnaît maintenant les différentes approches, visions, modèles et outils disponibles pour chaque pays ;
- la place du principe de responsabilité commune mais différenciée (elle est confirmée dans le document –voir paragraphe 12-; la notion de « responsabilité partagée » telle que proposée par les pays du Nord n'est pas retenue) ;
- le débat sur la finalisation des cibles laissées vacantes (un accord avec le G77+Chine a été trouvé, ce dernier accepte « strictement » les modifications proposées en rapport en particulier avec les traités et conventions internationales) ;

- la relation entre le document final issu de la 3ème Conférence pour le financement du développement à Addis-Abeba et le document final de l'Agenda de développement post-2015. Les pays développés n'ont pas obtenu gain de cause, car ils réclamaient l'intégration des résultats de cette conférence dans le texte ou au minimum en annexe. Or finalement, un paragraphe du document fait la liaison entre les deux. Le paragraphe 40 explique ainsi que :

« (...) Le Programme pourra être mis en œuvre et les objectifs de développement durable pourront être atteints dans le cadre d'un Partenariat mondial pour le développement durable revitalisé, soutenu par les politiques et les mesures concrètes définies dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait approuvé le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous sommes conscients que la pleine application du Programme d'action d'Addis-Abeba est d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées ».

- la place des questions liées au changement climatique et aux négociations internationales dans le cadre de la CCNUCC ;
- la place des questions liées aux peuples colonisés et aux pays occupés par des puissances étrangères, au sein du paragraphe 35 : *« nous lançons un appel pour que soient adoptées de nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement ».*

En septembre 2015, à la fin de la 69ème Assemblée générale de l'ONU à New York, les Etats membres devront reconnaître le document et prendre la décision de renvoyer son adoption lors de la 70^{ème} session (qui débute le 15 septembre 2015) dans le cadre de l'événement spécial prévu à cet effet (25-27 septembre 2015). En temps voulu, les Etats pourront faire parvenir des déclarations pour expliquer leur position ou faire circuler des lettres pour le même usage auprès des autres Etats membres.

Après les remerciements d'usage à destination des co-facilitateurs, les Ambassadeurs Donoghue (Irlande) et Kamau (Kenya), pour leur engagement, les Etats membres ont adopté par acclamation le document final servant de programme de développement pour l'après 2015 et intitulé : *« Transformer notre monde : le programme de 2030 pour le développement durable ».*

Le document final de 41 pages se compose de :

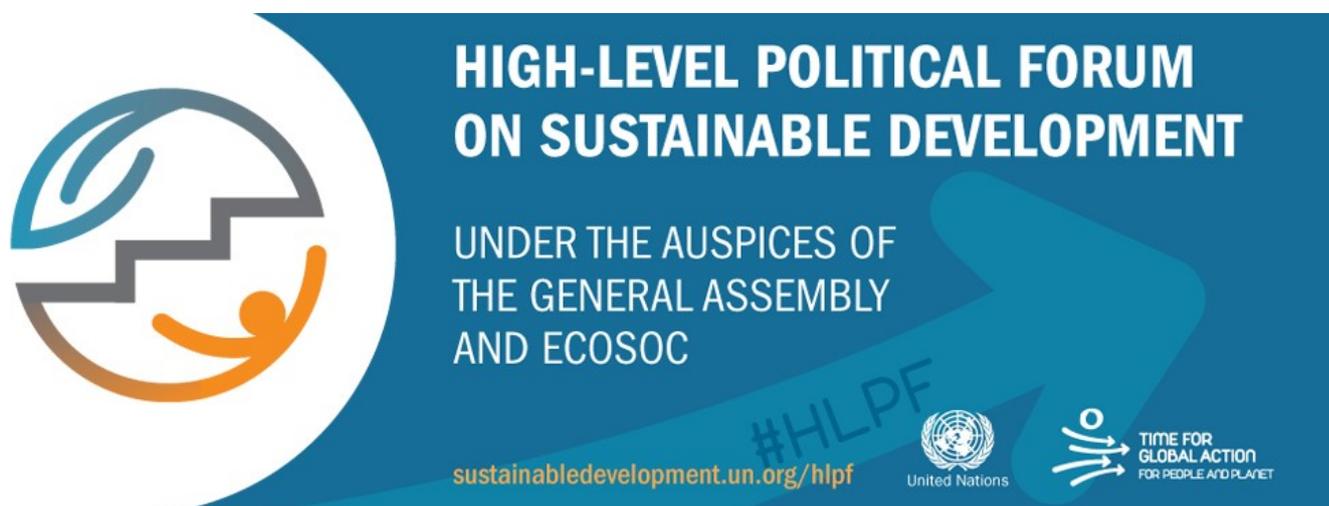
- un préambule ;
- une déclaration comprenant les parties suivantes : introduction, notre projet, nos principes communs et nos engagements, notre monde aujourd'hui, le nouveau programme, moyens de mise en œuvre, suivi et examen de la mise en œuvre, un appel à l'action pour changer le monde ;
- objectifs et cibles de développement durable ;
- moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial ;
- suivi et examen : au niveau national, régional et mondial.

Pour le consulter, [cliquez ici](#).

Sources :

Pour lire les résumés quotidiens des séances d'IISD, [cliquez ici](#).

[Résumé des Septième et Huitième Sessions de Négociations intergouvernementales sur le Programme de Développement pour l'après-2015; Bulletin des Négociations de la Terre \(ENB\), Volume 32 n° 20, IISD, mercredi, 5 août 2015.](#)

**Une session d'essai en attendant septembre : le 3ème Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable**

Lors de la 5ème session de négociation sur l'Agenda de développement post-2015 (18 – 22 mai 2015), il avait été précisé concernant le suivi et l'évaluation à l'échelle mondiale, que: « *le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) soit le mécanisme le plus à même de procéder sous les auspices du Conseil économique et social et à compter de 2016, à des bilans réguliers de la réalisation des engagements pris et objectifs adoptés dans le domaine du développement durable et de leur mise en œuvre, y compris ceux ayant trait aux moyens de concrétisation, dans le cadre du programme de développement de l'après-2015* » (voir la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU résolution A/RES/67/290 du 23 août 2013). Il s'agira également d'identifier les lacunes, faire des recommandations aux pays pour la réalisation des ODD, discuter des enjeux et des défis émergents. Cependant, comme le relatait la rédaction d'Africa 21 dans son dernier numéro, des questions restaient en suspens: « *dont entre autres, la nature des résultats des travaux du Forum, son organisation, son mode de fonctionnement, ainsi que l'étendue de ses missions* ».

Or le 3ème Forum de haut niveau de l'ONU sur le développement durable n'a répondu que partiellement à ces questions et sous la forme de discussions (IISD qualifiant sévèrement la 3ème édition de « bouche-trou »), renvoyant la plupart des dossiers ouverts au sommet de septembre prochain pour l'adoption de l'Agenda post-2015.

Quelques éléments intéressants ont toutefois émergés à ce sujet.

Le débat sur le Forum

Thomas Gass, représentant l'UN-DESA, a rappelé que « *la création du Forum a été au cœur de la réforme des institutions internationales qui ont été engagées à la suite de Rio+20 [juin 2012]* ». Tandis que le Secrétaire général adjoint de l'ONU, Jan Eliasson, a ajouté que le Forum « *peut contribuer au renouveau du système de l'ONU, encourager de nouvelles manières de travailler et d'exploiter le travail de chaque plateforme* ».

S'il y a bien un élément fondamental qui est reconnu au FPHN, c'est la question du leadership politique, jugé déterminant pour la réalisation de l'Agenda post-2015.

Il a été demandé en outre, que les scientifiques soient plus impliqués dans le processus : la Russie a proposé de créer un groupe d'experts au sein du système des Nations unies afin d'évaluer la mise en œuvre des ODD, tandis que Mme Ivanova, professeur à l'université du Massachusetts a indiqué qu'« *une conférence scientifique dans le cadre du FPHN pourrait jouer l'interface entre les décideurs politiques et les scientifiques* » ; de son côté, le délégué du Mexique a « *souligné la nécessité que les décisions diplomatiques soient basées sur les données scientifiques* ». Ce dernier point a été repris par le chercheur américain William Colglazier lors d'une des tables rondes portant sur le rapport mondial sur le développement durable, où il a ajouté que « *le futur programme de développement permettra de renforcer la société de la connaissance dans tous les pays et a plaidé pour la mise en œuvre d'un écosystème consultatif scientifique afin de faciliter la prise de décisions par les décideurs politiques* ».

Une attention particulière est portée sur les groupes spéciaux de pays. Il s'agit en particulier des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des 300 partenariats adoptés dans le cadre des Orientations de Samoa (4 septembre 2014) qui sont entrées en action pour les 10 ans à venir.

Les Pays les Moins Avancés (PMA) sont également concernés. Gyan Chandra Acharya, Secrétaire général adjoint et Haut représentant pour les PMA, les Pays en développement sans littoral et les PEID, a déclaré que « *les intérêts de ces pays doivent être au cœur des préoccupations* » étant donné leur retard général. C'est pourquoi, la Présidente du Liberia, Mme Ellen Johnson Sirleaf, a demandé aux partenaires des PMA « *de mettre l'accent en particulier sur le développement des capacités et des infrastructures, sur l'accès aux énergies modernes, (...) sur les capacités de gestion publique (...) ainsi qu'appuyer les institutions financières et statistiques* ».

L'Ambassadeur d'Irlande et co-facilitateur des négociations sur les ODD, David Donoghue, en parlant de la dernière version du document final du sommet de septembre, a dit que le FPHN « *est le sommet d'un réseau mondial travaillant de façon cohérente avec l'ECOSOC, l'Assemblée générale et d'autres parties* ».

Le représentant de l'Agence de développement suisse (DDC), M. Pio Wennubst, de son côté, a complété les propositions de ses collègues, en ajoutant que le FPHN devrait tenir « *des examens thématiques [pour le suivi des grandes conférences internationales] et nationaux [remplaçant les examens ministériels annuels volontaires fonctionnant actuellement dans le cadre du Forum], et mettre en place un mécanisme d'examen tous les 4 ans de manière intégrée, basé sur les données et les cibles existantes* ». Tandis que la Ministre de l'environnement et du développement vert de la Mongolie a demandé de « *créer des synergies avec d'autres organes intergouvernementaux et de communiquer avec l'ensemble des parties prenantes* ». Ces propos ont été appuyés par ceux du délégué de la France qui a déclaré que le FPHN « *devra s'appuyer sur les mécanismes existants, fonds et programmes en vue d'éviter une logique de silos* » (un des reproches faits envers les OMD). L'ECOSOC et le FPHN sont donc appelés à coopérer étroitement à travers le lien institutionnel existant.

Durant la cérémonie de clôture, les délégués ont défini une liste de priorités à mettre en œuvre d'ici au prochain forum, priorités qui sont:

- la mise en cohérence des objectifs et des rapports aux niveaux nationale, régionale et internationale ;
- la mise en œuvre d'une coopération effective et rationnelle de tous les acteurs ;
- une plus grande implication du milieu scientifique en particulier dans la collecte de données ;
- une amélioration de la collecte d'informations.

Examen Ministériel Annuel 2015 (EMA)

L'examen ministériel annuel a porté en 2015, sur le Kirghizistan, la Mongolie, les Philippines et la Zambie. Que retenir du passage de ce dernier pays, seul représentant africain à se soumettre à l'exercice cette année ?

D'après M. Christopher Mvunga, Vice-ministre des finances de Zambie, l'ambition du pays est de devenir prospère et d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire. Pour ce faire, un certain nombre de plans de développement ont été mis en place ces dernières années. Si les résultats macro-économiques donnent raison aux politiques lancées, en revanche, ils laissent percevoir si l'on se penche sur les détails, un creusement des inégalités entre les villes et les campagnes (comme dans la plupart des pays africains).

D'après le ministre, l'inflation a été stabilisée à moins de 10% par an et l'IDE est passé entre 2004 et 2014 de 357 millions US\$ à 2'231 millions US\$, avec une croissance annuelle moyenne de 6% du PIB. En outre, le pays a évolué depuis le lancement des OMD. En effet, la Zambie est entrée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

Cependant, comme annoncé, les inégalités se sont creusées : l'ODD 1 sur la réduction de la pauvreté n'a pas été atteint, si les villes n'accueillent que 27,5% du total des populations considérées comme pauvres, en revanche les campagnes (60% de la population de Zambie) ont plus de 75% de pauvres. Ces écarts de résultat se retrouvent également au sein des autres OMD. En revanche, certains OMD ou cibles ont connu un succès comme ceux portant sur le sida, l'accès universel à l'éducation primaire ou l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire.

L'autocritique de la Zambie s'est portée ensuite sur les causes des échecs. Il a été cité entre autres, « *la mauvaise coopération entre les différents niveaux institutionnels et politiques et une approche trop sectorielle* [un fonctionnement trop cloisonné] ».

Toute une série de mesures ou de projets ont été lancés pour se mettre en bon ordre pour les ODD, à travers le Plan horizon 2030 de la Zambie. Ainsi, le Vice-ministre a annoncé que son pays comptait « *s'attaquer aux problèmes de justice sociale et d'égalité ; transformer des normes et coutumes socio-culturelles négatives profondément enracinées comme le mariage précoce* ». Les campagnes qui connaissent un retard certain en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, seront plus ciblées par les futures politiques mises en place. Ainsi, la Zambie a créé des comités locaux pour la mise en œuvre des ODD, la planification à tous les niveaux, ainsi qu'une « banque pour les femmes » qui devra être mise en place d'ici la fin de l'année 2015.

Sources :

Pour accéder à la plateforme Internet du Forum, [cliquez ici](#).

[Ouverture de la deuxième session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, sous les auspices de l'ECOSOC, axée sur la mise en œuvre du programme de l'après-2015 ; ECOSOC/6703, ONU, New York, 26 juin 2015.](#)

[Le Conseil économique et social adopte sans vote une résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement ; ECOSOC/6704, ONU, New York, 29 juin 2015.](#)

[Forum politique de haut niveau: deux tables rondes soulignent le rôle des politiques nationales et le soutien régional aux politiques de développement ; ECOSOC/6705, ONU, New York, 30 juin 2015.](#)

[Le Forum politique de haut niveau se penche sur la mise en œuvre des « orientations de Samoa » et sur les moyens de sensibiliser le grand public au programme de développement pour l'après-2015 ; ECOSOC/6706, ONU, New York, 1 juillet 2015.](#)

[Le Forum de haut niveau débat des modes de production et de consommation durables, du financement du développement et des mécanismes de suivi du programme pour l'après-2015 ; ECOSOC/6707, ONU, New York, 2 juillet 2015.](#)

[Forum politique de haut niveau sur le développement durable: prêts à s'attaquer à l'extrême pauvreté avec un nouveau programme, les États lancent « quand on veut, on peut » ; ECOSOC/6708, ONU, New York, 6 juillet 2015.](#)

[Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable, rapport du Secrétaire général; E/2015/68, Conseil économique et social, 24 avril 2015.](#)

[Création d'institutions et renforcement de celles qui existent en vue de l'intégration des politiques après 2015, rapport du Secrétaire général; Conseil économique et social, 24 avril 2015.](#)

[Les États membres et leurs populations devront s'appropriier le programme de développement pour l'après-2015 ; ECOSOC/6711, ONU, New York, 7 juillet 2015.](#)

[Les débats de haut niveau de l'ECOSOC et du Forum politique s'achèvent avec la promesse d'un programme de développement post-2015 centré sur l'humain ; ECOSOC/6712, ONU, New York, 8 juillet 2015.](#)

[Le débat de haut niveau de l'ECOSOC se poursuit en mettant l'accent sur le caractère intersectoriel du nouveau programme post-2015 qui exige une vue d'ensemble ; ECOSOC/6713, ONU, New York, 9 juillet 2015.](#)

[L'ECOSOC conclut l'examen des progrès accomplis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement ; ECOSOC/6714, ONU, New York, 10 juillet 2015.](#)

[Compte-rendu de l'édition 2015 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable : 26 juin – 8 juillet 2015 ; Vol. 33 n°18, Bulletin des Négociations de la Terre, IISD, Reporting Services, New York, 11 juillet 2015.](#)

[Horizon 2015 n°16 ; Africa 21, Genève, mai-juin 2015.](#)

De la Genève internationale



Crédit photo: RTS



Passage du Sénégal, de la Gambie et de la Namibie devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Du 6 au 24 juillet 2015 s'est déroulée à Genève la 61ème session du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Lors de la séance, les rapports périodiques du Sénégal, de la Gambie et de la Namibie ont été examinés. Ces pays ont été représentés soit par les délégués de leur Mission permanente auprès des Nations Unies à Genève (le Sénégal), soit par une délégation gouvernementale (la Gambie et la Namibie).

Si les recommandations et observations faites à ces États ne revêtent pas la même ampleur, on peut cependant observer une certaine convergence sur quelques aspects du cadre législatif et réglemen-

taire d'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979). Certes, le Comité a salué les efforts des autorités de ces États visant à donner une application concrète de cet instrument dans leurs ordres juridiques respectifs. Les lois sénégalaises comme celle du 25 juin 2013 (2013-13) permettant la transmission de la nationalité aux maris et enfants nés d'un parent étranger a été salué. Il en va de même de la Gambie qui a mis en place dans les cinq dernières années une série de mesures pour lutter contre la discrimination des femmes sur son territoire. Les efforts de la Namibie sur l'application de cette Convention n'ont pas aussi été en reste, que cela soit par des mesures législatives ou bien par la mise en place de politiques publiques basées sur une approche genre. Ces dispositifs juridiques et publics montrent au fond que la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes sur les territoires de ces États reste une priorité.

Cependant, ces avancées ne sauraient effacer les lacunes persistantes qui affectent les législations des États concernés sur l'application effective de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il reste encore beaucoup d'obstacles et d'incohérences au plan juridique pour pouvoir parler d'une réception efficiente de cet instrument international de protection des droits de l'homme. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a mis en exergue l'insuffisance des législations de ces pays au regard des standards internationaux requis en matière de lutte contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. Dans la liste des griefs à l'égard de ces États, on trouve les pratiques de mutilations génitales féminines, des violences faites aux femmes ainsi que la problématique de leur exclusion sociale et politique. La lecture conjointe des observations et recommandations du Comité montre que la place de la femme reste toujours précaire sur le continent africain.

Dans le détail, la question des pratiques traditionnelles néfastes constitue un point d'achoppement des mesures étatiques d'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Cela ne relègue sans doute pas au second plan les limites qui existent dans l'exercice de certains droits par les femmes dans ces pays. Ces limites portent sur toutes les catégories de droits reconnues dans cette Convention et encore plus. Il s'agit par exemple du droit de participation à la gestion des affaires publiques, de l'accès aux hautes fonctions, mais aussi à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Ces limites ont été particulièrement mises en avant par le Comité dans le cadre de l'examen des rapports étatiques de la Gambie et de la Namibie. La Namibie présente dans ce domaine des lacunes liées à l'existence d'une pluralité de régimes juridiques régissant certains domaines où la discrimination à l'égard des femmes reste encore acceptée. Dès lors, le Comité a insisté pour ce pays sur la nécessité d'une harmonisation législative dans l'ordre juridique interne au regard des prescriptions de la Convention et l'abrogation des dispositions juridiques contraires à son esprit et à sa lettre. Pour mettre fin à cette situation, il a été recommandé au pays l'adoption d'une définition de la discrimination sur la base de la Convention, la mise en place de mécanismes permettant un accès efficient des femmes à la justice dans le but de défendre leurs droits.

En dehors de ces recommandations orientées vers la protection des femmes, des mesures à portée promotionnelle ont été formulées aux représentants et délégués de ces États. Une des recommandations porte sur la promotion sociale des femmes avec un accent sur leur responsabilisation au plan économique. Un accès plus facilité au marché de l'emploi ainsi qu'aux financements par micro-crédit a été préconisé. La réitération de cette recommandation aux trois États a l'avantage de renseigner sur la précarité de la garantie des droits sociaux des femmes. C'est donc avec pertinence que le Comité a placé ces recommandations sous l'angle de la Déclaration et du Programme de Pékin (1995), mais plus encore, sur le cadre international relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et de celui qui va lui succéder, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda post-2015. Le lien opéré ici se justifie par le fait que l'Agenda post-2015 constitue un cadre général pouvant structurer les stratégies nationales de promotion économique, sociale et politique des femmes. Cela en raison du fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont érigées dans cet Agenda en objectif de développement durable (objectif 5 : Réaliser l'égalité

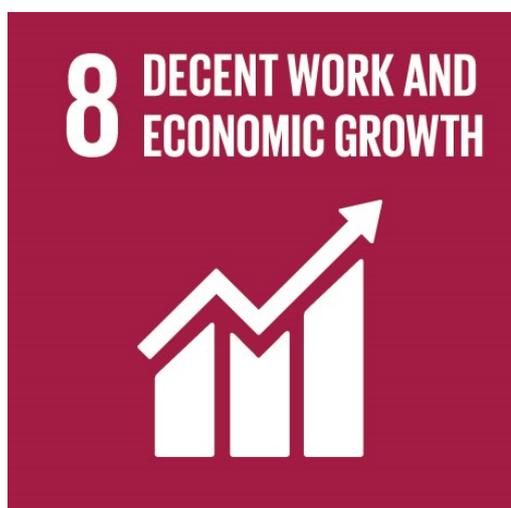
des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). L'autre utilité de l'inclusion du cadre de l'Agenda post-2015 dans le suivi des recommandations du Comité porte sur la réaffirmation d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les politiques publiques nationales de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes au regard des principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits de l'homme. Cette approche est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit ici de la garantie de droits catégoriels comme ceux proclamés dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979).

Sources :

[Concluding observations on the combined third to seventh periodic reports of Senegal, Committee on the Elimination of Discrimination against Women; CEDAW/C/SEN/CO/3-7, OHCHR, 24 July 2015.](#)

[Concluding observations on the combined fourth and fifth periodic reports of the Gambia, Committee on the Elimination of Discrimination against Women; CEDAW/C/GMB/CO/4-5, OHCHR, 24 July 2015.](#)

[Concluding observations on the combined fourth and fifth periodic reports of the Namibia, Committee on the Elimination of Discrimination against Women; CEDAW/C/NAM/CO/4-5, OHCHR, 24 July 2015.](#)

**Récit de l'élaboration d'un traité sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits humains**

Conformément à la Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (27 juin 2014, sur l'initiative de l'Afrique du Sud et de l'Équateur), s'est tenue du 6 au 10 juillet 2015 la première session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les entreprises transnationales et autres entreprises et le respect des droits de l'homme. Cette session, présidée par Mme l'Ambassadeur Maria Fernanda Espinosa Garcés de la Délégation permanente de l'Équateur à Genève, constitue une étape fondamentale dans l'élaboration d'un instrument longtemps réclamé par de nombreux acteurs de la Communauté internationale comme les ONG, la société civile, mais aussi les États du Sud. Il s'agit, à n'en pas douter, d'un sujet qui nourrit beaucoup de controverses et d'oppositions politiques.

La nature sensible de cet instrument s'est manifestée dès la première journée lorsqu'il a fallu établir l'ordre du jour et le déroulement des travaux de la session. Les amendements proposés par une délégation gouvernementale portant sur la création d'un panel de discussion sur les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies ainsi que l'extension du mandat de la résolution « à toutes les entreprises », a fait étalage de l'absence de consensus politique. C'est ainsi que de nombreuses délégations gouvernementales et d'ONG ont vu dans ces propositions de modifications, une tentative de blocage des travaux du Groupe de travail intergouvernemental à laquelle s'ajoute un changement substantiel du contenu du mandat du Conseil des droits de l'homme contenu dans la résolution 26/9. C'est à la faveur d'une pause devant servir à la tenue de d'échanges informels entre délégations gouvernementales que les discussions proprement dites sur l'instrument en élaboration ont pu débiter. Cette avancée n'a été obtenue que sur la base d'un compromis reposant sur la création du panel de discussion consacré aux « principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies » comme réclamée par ce pays, qui de son côté, renonce à sa seconde proposition de modification du programme de travail faute de soutien et de consensus.

Cette première étape franchie, les débats sur le contenu, les principes, la portée, la nature et la forme de l'instrument international en préparation se sont déroulés dans un climat plus apaisé. En référence aux enjeux clairement exposés par Mme Tauli-Capuy, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits des indigènes, il est question dans cet instrument de poser les conditions juridiques du respect des droits de l'homme par les Entreprises Trans-Nationales (ETN), surtout à l'égard des populations les plus vulnérables. Ceci en lien avec les travaux antérieurs des Nations unies et du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, notamment la publication sur « les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence protéger, respecter et réparer ».

Les contributions des diverses parties prenantes ont été de haute facture à la fois par leur caractère constructif ainsi que par leur pertinence. C'est ainsi que le Groupe africain, en plus de manifester son soutien à l'élaboration de cet instrument, y voit un moyen de combler le déséquilibre entre les bénéfices économiques liés aux activités des entreprises transnationales et l'absence de compensations efficaces en cas de violations des droits de l'homme. Un positionnement partagé par d'autres délégations gouvernementales et intergouvernementales ainsi que par les représentants des ONG et des fédérations d'ONG. Dans cette logique, les huit panels de discussions sur cet instrument juridique ont été riches de propositions qui contribueront à dessiner les contours de cet instrument. Il en est ressorti en substance que tout d'abord, les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme peuvent servir de référence à l'instrument international contraignant. Ces principes ne sont, non seulement pas contradictoires avec l'élaboration d'un instrument contraignant, mais de surcroît, ils peuvent être complémentaires. Concernant l'instrument contraignant international, les délégations gouvernementales et les autres parties prenantes entendent placer ce document sous l'égide des principes de proportionnalité et d'équilibre, mais aussi du réalisme dans le but de concilier la garantie des droits de l'homme avec la capacité des ETN d'investir à l'étranger. Il a aussi été indiqué que l'instrument international devrait couvrir l'ensemble de ceux-ci, et cela en vertu des principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits de l'homme. Les ONG ont pour leur part insisté sur la nécessité d'indiquer dans cet instrument le principe de la supériorité hiérarchique des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans l'ordre juridique international. Ces dernières ont tenu à ce qu'il soit aussi rappelé le principe de la responsabilité première de l'État de garantir les droits de l'homme. Elles ont donc milité pour une réaffirmation de l'obligation de protéger qui incombe aux États.

Les discussions sur la portée de cet instrument ont abordé la problématique épineuse de la personnalité morale des ETN au plan international et que l'instrument doit être circonscrit à ces entités à l'exclusion des entreprises nationales. Cette approche est justifiée selon certains panelistes par la capacité qu'ont les ETN à s'implanter dans plusieurs sphères géographiques de par le monde con-

trairement aux entreprises nationales. Il s'agit surtout ici de contrôler le fait que les ETN parviennent à tirer avantage de la dimension extraterritoriale de leurs activités en raison de la dysharmonie des législations portant sur les droits de l'homme. La question de la portée de cet instrument a été aussi l'occasion pour les participants de la session de démontrer qu'une conception restrictive des droits de l'homme ne saurait répondre convenablement aux défis que posent les activités des ETN en termes de respect et protection des droits de l'homme. De ce fait, l'instrument doit comporter une approche « genre », intégrer la thématique de la lutte contre la pauvreté et renforcer le droit au développement. L'idée principale a été d'asseoir cet instrument sur tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme de l'ONU en vigueur. Cela étant, il a aussi été estimé par les participants que les instruments internationaux garantissant les droits des personnes vulnérables comme les personnes handicapées, les populations indigènes et les enfants doivent occuper une place prépondérante dans le futur mécanisme

Aussi, le rôle devant être dévolu à l'État n'a pas été ignoré dans les discussions. L'accent a été mis sur la problématique de l'obligation extraterritoriale de l'État au regard de ses obligations de respecter, de protéger et de mettre en œuvre. Ainsi, il a été recommandé que le traité mette fin aux lacunes de la législation internationale afin d'éviter que les États servent de facilitateurs indirects aux violations des droits de l'homme par les ETN. Une obligation de vigilance doit être mise en place pour contrer les défaillances à ce niveau. Les panélistes ont aussi insisté sur l'obligation pour l'État de mettre en place des mécanismes permettant un accès efficient à la justice ainsi que des moyens de réparations adéquats et disponibles pour les victimes de violations des droits de l'homme par les ETN. Il faut néanmoins signaler que les discussions sur ce point n'ont pas été sans quelques divergences, notamment à travers l'opposition entre les partisans d'une conception régulatrice des activités des ETN en matière de droits de l'homme et les partisans d'une vision plus contraignante axée sur une législation coercitive. Dans ces échanges, le principe du respect de la souveraineté étatique a été avancé comme devant être pris en compte, en évitant les sanctions unilatérales, qui seraient contraires au droit international des droits de l'homme.

Enfin, la question des modalités de réparation des victimes de violation des droits de l'homme par les ETN n'a pas été sans controverses. Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies ont été avancés par certaines délégations comme devant faire l'objet d'un pilier portant sur ces moyens de réparation. Ce qui n'a pas suscité une adhésion totale des panélistes qui, s'ils accordent une véritable importance au cadre de réparation dégagé par les principes directeurs, ne sauraient être repris formellement au sein de l'instrument dans leur intégralité. Dans la foulée de ces discussions, les panélistes ont tenu à ce que l'instrument en élaboration soit distingué des mécanismes tenant du principe de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Ce mécanisme revêt un caractère volontaire et humanitaire, contrairement à l'instrument en préparation qui se doit d'être obligataire dans son principe et large dans la garantie des droits de l'homme à protéger. Les travaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ont été désignés comme capables de fournir des éléments conceptuels de différenciation entre les responsabilités étatiques en la matière et les responsabilités des ETN. Sur ce point, la pratique du « forum non convenance » a été largement décrite par les panélistes représentant les ONG et membres de la société civile, mais aussi par certains membres de délégations gouvernementales. Pour préciser, le « forum non convenance » est un concept d'origine anglo-saxonne qui permet à une juridiction de décliner sa compétence dans une affaire présentant des éléments d'extranéité. Dans le cadre du contrôle des activités des ETN au regard du respect des droits de l'homme, ces dernières en tirent bénéfice en ayant l'opportunité d'être soumises à une réglementation plus souple et moins protectrice de ces droits.

La nature de la responsabilité des ETN n'a pas été aussi une thématique de travail sans tensions. Il a émergé de manière générale des débats que la responsabilité des ETN doit être à la fois pénale, administrative, et civile. L'idée est de donner aux victimes des moyens appropriés de défense de leurs droits. Il s'y ajoute aussi le fait que dans son principe, cette responsabilité des ETN doit être largement comprise, car englobant les conséquences directes de leurs activités, mais aussi celles indi-

rectes en tant que maison-mère dans certains cas. Les panélistes ont insisté sur l'utilité des travaux du Haut-Commissariat des Nations unies sur la responsabilité et l'accès à la réparation en cas de violations des droits de l'homme dans les affaires.

Sources :

[Draft Report of the open-ended intergovernmental working group on transnational corporations and other business enterprises with respect to human rights; OHCHR, Geneva, 10 July 2015.](#)

[Pour consulter les déclarations orales et autres interventions dans les panels de discussions, veuillez cliquer ici.](#)



5ème examen de l'aide pour le commerce : la réduction des coûts commerciaux comme un enjeu dans l'Agenda de développement post-2015

En vertu du mandat tel que défini dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) adoptée à l'issue de la 6ème Conférence ministérielle le 18 décembre 2015, l'aide pour le commerce vise « à aider les pays en développement, en particulier les PMA, à se doter de la capacité du côté de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour les aider à mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, pour accroître leur commerce » (paragraphe 57).

Dans ce contexte, si sa mise en œuvre a trait aux projets menés localement au regard des interactions entre pays bénéficiaires et partenaires du développement (donateurs bilatéraux et organisations in-

ternationales), au niveau mondial, les examens globaux de cette initiative s'inscrivent comme des rendez-vous clefs, parallèlement au suivi régulier mené par le Comité du commerce et du développement de l'OMC.

Le 5ème examen global d'aide pour le commerce, qui a eu lieu du 3 au 5 juillet 2015, a offert l'occasion de revenir sur les développements récents dans la matière, ceci dans le contexte de la dernière ligne droite devant mener à la 3ème Conférence des Nations unies sur le financement du développement (Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015).

Le défi des coûts du commerce

Avec pour thème central « réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive », ce 5ème examen global de l'aide pour le commerce a permis de considérer les contraintes exercées par le facteur coût dans les stratégies nationales de développement telles que soutenues par la communauté internationale. Ces contraintes sont particulièrement ressenties par « *les pays plus pauvres, les plus petites entreprises et les consommateurs ayant le plus faible revenu* » comme l'avait d'ailleurs souligné le Directeur-général de l'OMC, Roberto Azevêdo, lors de la session d'ouverture.

En Afrique, elles se manifestent notamment par la faiblesse du commerce inter-régional, caractérisé en ce sens par les importants délais commerciaux, et par le manque de diversification du portefeuille des exportations.

Dans ce cadre, comment s'articule la réponse de la communauté internationale ?

Elle s'illustre tout d'abord au regard de l'initiative d'aide pour le commerce. A cet effet, fruit de la collaboration de la Banque mondiale, du secrétariat du Cadre Intégré Renforcé (CIR), de la CNUCED et du Forum économique mondial (WEF en anglais) avec l'OMC et l'Organisation de Coopération et le Développement Economiques (OCDE), le rapport « Aide pour le commerce – panorama 2015 » constitue une des références indispensables en la matière. Pour le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, « plus qu'un livre », cette contribution constitue une feuille de route au regard des tendances récentes de l'aide pour le commerce et des perspectives dans la réduction des coûts commerciaux.

S'appuyant sur les engagements de la communauté des donateurs (246,5 milliards de dollars versés depuis 2006 spécifiquement dans cette catégorie -dont 35% pour l'Afrique- et de 190 milliards provenant d'autres sources officielles -notamment ayant une composante-don inférieure à 25%- pour le financement des infrastructures et le secteur privé), l'aide pour le commerce est appelée à jouer un rôle important dans la réduction des coûts commerciaux dans les pays en développement, ceci d'autant plus qu'ils sont affectés de manière disproportionnée.

Comme l'a affirmé le Secrétaire général de l'OCDE, cette situation génère des opportunités commerciales manquées pour le développement socio-économique.

Dans ce cadre, si les études empiriques montrent que de manière évidente l'aide pour le commerce contribue à la réduction des coûts commerciaux, les perspectives de la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges suscitent un intérêt prononcé de la communauté internationale.

L'accord sur la facilitation des échanges et le potentiel du commerce intra-africain

Pour l'OMC l'accord sur la facilitation des échanges constitue une modalité pratique pour faire face à ce défi, ceci d'autant plus qu'un certain nombre de dispositions s'appuient sur le renforcement des capacités et l'assistance technique, telles que la modernisation des douanes. Elles s'inscrivent donc dans le cadre des catégories de l'aide pour le commerce. L'OMC s'engage à cet effet à soutenir de

manière pragmatique la coordination de la demande et de l'offre d'assistance technique dans ce domaine à travers le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

Le rendez-vous fixé à la 10^{ème} conférence ministérielle de l'OMC, du 15 au 18 décembre 2015 à Nairobi, au regard de l'entrée en vigueur attendue de cet accord (en considérant l'objectif recherché de ratification minimale de 2/3 des membres), apparaît à ce titre comme étant essentiel pour l'aide pour le commerce et l'avenir du système commercial multilatéral.

A cet effet, pour l'OMC, en vertu des dispositions relatives au traitement spécial et différencié incluses dans l'accord sur la facilitation des échanges, les pays en développement et les Pays Moins Avancés (PMA) pourront déterminer à quel moment ils mettront en œuvre les différentes dispositions de l'accord, leur permettant ainsi d'identifier les dispositions qui nécessitent une assistance technique et un renforcement des capacités pour leur mise en œuvre.

Pour les institutions financières africaines, telle que la Banque Africaine de Développement (BAD), la mise en œuvre de cet accord est amenée à renforcer l'intégration régionale. En effet, le coût du commerce intra-africain (y compris dans certains cas entre Etats voisins) peut apparaître paradoxalement plus élevé que le commerce intercontinental.

Dans ce cadre, comme l'illustre la stratégie de la BAD pour la période 2013-2022, une plus grande prise en compte des ressources du secteur privé, en plus d'autres partenaires internationaux (notamment ceux issus de la coopération sud-sud) s'avère nécessaire compte tenu des pressions sur l'aide publique au développement et les besoins immenses en Afrique.

La collaboration entre les secteurs public et privé

Pour l'OCDE, les partenariats public-privé sont appelés à jouer un rôle croissant dans l'aide pour le commerce, non seulement en termes de mobilisation de ressources additionnelles, mais aussi pour stimuler l'agenda de réforme (notamment pour contribuer à la réduction des coûts commerciaux car ceux-ci sont les premiers acteurs concernés).

Cette dynamique de collaboration est particulièrement importante en Afrique au regard du défi des infrastructures.

En effet, l'Afrique dispose d'un potentiel d'intégration important peu exploité comme le confirme d'ailleurs une étude menée par le FMI à l'aide du « modèle de gravité » qui a mis en relation le volume des échanges bilatéraux et les différentes caractéristiques des pays concernés. En plus d'une qualité des infrastructures inférieure d'environ 50% par rapport au reste du monde, le déficit d'intégration en Afrique sub-saharienne est dû à plusieurs facteurs, dont le climat des affaires peu favorable, les droits de douanes élevés ou encore la difficulté de l'accès au crédit.

Ces obstacles peuvent être surmontés par le canal de l'aide pour le commerce, et ceci permettra de faire progresser de manière significative l'insertion de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales.

Néanmoins, au regard de l'ambition affichée du Programme de développement des Nations unies pour l'après-2015 (à la fois « universel, transformateur et intégré »), une approche plus globale de l'aide pour le commerce est nécessaire pour que cette initiative s'inscrive dans le cadre des ODD.

L'aide pour le commerce et l'agenda post-2015

En tant que point focal de la communauté du commerce international dans l'agenda post-2015 (voir les « 3 dialogues de Genève » ayant eu lieu le 29 novembre 2013, le 4 avril 2014 et le 18 juin 2015), la CNUCED considère le commerce comme un moyen de mise en œuvre des ODD:

- à travers la mobilisation des ressources pour le financement public du fait de la taxation des im-

portations et/ou des exportations (proportionnellement plus importantes dans les recettes des pays en développement, notamment les PMA) ;

- à travers la mobilisation des ressources privées pour l'investissement productif et la disponibilité de ressources pour le financement de secteurs comme la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé (initiatives des individus).

Dans ce contexte, pour la CNUCED, la promotion d'un agenda transformateur axé notamment sur une viabilité environnementale accrue peut entraîner la multiplication de barrières non tarifaires, contribuant de la sorte à accroître le coût du commerce.

Cet aspect démontre en particulier l'importance de la coopération internationale pour que des mesures prises dans une juridiction (par exemple les mesures sanitaires et phytosanitaires) n'affectent pas les intérêts commerciaux d'une autre juridiction. Pour les pays africains notamment, cet aspect est d'autant plus important que la mise en conformité entraîne des coûts supplémentaires, parfois difficiles à supporter pour rester compétitif sur le marché international.

Dans ce cadre, l'aide pour le commerce, notamment le pilier relatif à la réglementation commerciale, est appelée à jouer un rôle accru dans ce qu'il est convenu d'appeler plus globalement « le partenariat mondial ».

C'est dans cette perspective que seront concrétisées les recommandations du 5ème examen global de l'aide pour le commerce en s'inscrivant comme dispositif important de la feuille de route qui découlera de l'Agenda de développement post-2015.

Sources:

Pour consulter les différentes interventions lors du 5ème examen, [cliquez ici](#).

[At the Center of Africa's Transformation, Strategy for 2013-2022, African Development Bank Group, Tunis, 2013.](#)

[« Clear and immediate actions within reach » to reduce trade costs, DG Roberto Azevedo; WTO, Geneva, 2 July 2015.](#)

[Aid for Trade at a Glance 2015. Reducing Trade Costs for Inclusive, Sustainable Growth; OECD/WTO, 2015.](#)

[Programme de travail de Doha, Déclaration ministérielle Adoptée le 18 décembre 2005; WT/MIN \(05\)/DEC, WTO, Doha, 22 décembre 2005.](#)

[Perspectives économique régionales. Afrique subsaharienne. Faire face aux vents contraires. Etudes économiques et financières; FMI, avril 2015.](#)

Depuis Addis-Abeba



**FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
13-16 JULY 2015 · ADDIS ABABA · ETHIOPIA
TIME FOR GLOBAL ACTION

Financer le développement durable en Afrique : le Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA)

Les chefs d'Etat et de gouvernement et les hauts-représentants des Etats Membres de l'ONU se sont réunis du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba, en Ethiopie, pour la 3ème Conférence internationale sur le financement du développement. Cette conférence a été un succès pour l'ONU puisqu'elle a adopté un Programme d'action que M. Ban Ki-Moon a qualifié d'historique : le Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA). Ce Programme d'action, approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies le 27 juillet 2015, constitue le cadre global de financement pour les 17 Objectifs de développement durable (ODD), éléments clefs de l'Agenda post-2015 que les dirigeants mondiaux devraient adopter lors du Sommet spécial sur le développement durable qui se tiendra à New York du 25 au 27 septembre 2015.

Les enjeux diplomatiques

Le dernier numéro de *Horizon 2015* (mai-juin 2015) avait dressé le bilan des différents enjeux diplomatiques qui prévalaient jusqu'à la dernière session de travail qui s'est tenue le 22 juin à New York. Pour rappel, à cette date, voici les différents points de frictions qui ressortaient des négociations entre les deux principaux camps en présence, à savoir le G77+Chine et les pays développés :

- sur la forme du document, le G77+Chine, contré par les pays développés, demandait une poursuite du cadre proposé par le consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha de 2008 ;
- sur la portée de l'Aide Publique au Développement (APD), le G77+Chine, contré par les pays développés, souhaitait que l'APD reste la principale source de financement du développement ;
- le pays développés, contrés par le G77+Chine, voulaient qu'un lien soit établi entre les trois processus à savoir la 3ème conférence pour le financement du développement, le Sommet spécial de New York sur l'adoption de l'Agenda post 2015, et CoP21 de Paris ;
- sur la question du suivi et l'examen des engagements, le G77+Chine souhaitait la création d'une commission intergouvernementale ;
- le G77+Chine, contré par les pays développés, demandait avec insistance la création d'un organisme intergouvernemental sur la fiscalité au sein de l'ONU ;
- de même le G77+Chine, contré par les pays développés, souhaitait que le principe de la responsabilité commune mais différenciée dans le financement du développement figure explicitement dans le document final ;
- le G77+Chine exprimait sa volonté de voir figurer dans la déclaration une référence au statut des pays ou peuples vivant sous occupation étrangère.

Le Programme d'Action d'Addis Abeba (PAAA)

Entre le 22 juin et le 13 juillet 2015, d'intenses négociations, surtout informelles, ont permis d'ouvrir la voie vers un texte révisé à même d'être adopté lors de la conférence d'Addis-Abeba.

Néanmoins, les points d'achoppement demeurent comme suit à l'ouverture de la Conférence le 13 juillet 2015:

- le principe de responsabilité commune mais différenciée ;
- le lien entre cette conférence et le Programme de développement pour l'après-2015 ;
- La thématique de la fiscalité.

Organisé en sessions plénières (pour permettre aux chefs d'Etats et de gouvernement, aux ministres et aux chefs de délégation de présenter leur déclaration) et en 6 tables rondes multipartites (avec deux thèmes principaux : « le Partenariat mondial et les trois dimensions du développement durable » et « des politiques garantissant la cohérence et un environnement propice à tous les niveaux pour le développement durable »). La conférence fut conclue par l'adoption du Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) le 16 juillet 2015.

Se présentant comme le cadre global du financement du développement pour l'après 2015, il s'appuie sur les acquis du Consensus de Monterrey (2002) et de Doha (2008) et affirme la « *volonté politique résolue* [des chefs d'Etat et de gouvernement et hauts-représentants] *de relever les défis du financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires* » (paragraphe 1).

Pour ce faire, des questions transversales s'appuyant sur les synergies avec les mesures à prendre concernant l'Agenda de développement post-2015 sont mentionnées :

- assurer la protection sociale et la prestation de services publics essentiels pour tous ;
- intensifier la lutte contre la faim et la malnutrition ;
- mettre en place une nouvelle instance en vue de combler les lacunes en matière d'infrastructures ;
- promouvoir une industrialisation inclusive et durable ;
- assurer un plein emploi productif et un travail décent pour tous et promouvoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ;
- protéger nos écosystèmes dans l'intérêt de tous ;
- promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes à tous.

En outre, les domaines d'intervention suivants sont indiqués :

- ressources publiques intérieures (paragraphe 20 : « *mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale* ») ;
- entreprise privée et finances intérieures et internationales (paragraphe 35 : « *l'entreprise privée, l'investissement, l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois* ») ;
- coopération internationale pour le développement (paragraphe 50 : « *le financement international joue un rôle important de complément aux efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques en interne, s'agissant en particulier des pays les plus pauvres et vulnérables et les moins dotés en ressources internes* ») ;
- le commerce international, moteur du développement (paragraphe 79 : « *le commerce internatio-*

nal est un moteur au service de la croissance économique inclusive et un moyen de réduire la pauvreté ; il contribue au développement durable ») ;

- dette et viabilité de la dette (paragraphe 93 : « *l'emprunt est un outil important de financement des investissements indispensables à la réalisation du développement durable, y compris les objectifs de développement durable* ») ;
- règlement des problèmes systémiques (paragraphe 103 : « *depuis la conférence de Monterrey, nous sommes de plus en plus conscients de la nécessité de tenir compte des défis économiques, sociaux et environnementaux, y compris la perte de biodiversité, les catastrophes naturelles et le changement climatique, et de renforcer la cohérence des politiques dans les trois dimensions du développement durable* ») ;
- science, technologie, innovation et renforcement des capacités (paragraphe 114 : « *la création, le perfectionnement et la diffusion d'innovations et de nouvelles technologies ainsi que du savoir-faire connexe, dont le transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, constituent de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable* »).

Par ailleurs, le mécanisme de suivi s'appuie sur la nécessité d'avoir « *des données de haute qualité fiables et actuelles, ventilées par sexe, âge, zone géographique, niveau de revenu, race, ethnie, statut migratoire, type de handicap et autres caractéristiques pertinentes d'un contexte national* ». Cet aspect illustre l'importance de l'élaboration « *d'indicateurs statistiques améliorés pour tous les moyens de mise en œuvre* » et ainsi, souligne le rôle qu'est appelé à jouer « *la Commission des statistiques, en collaboration avec les services et forums de statistique internationaux compétents* » (paragraphe 126).

En outre, le mécanisme de suivi s'appuiera sur un cadre à deux niveaux dans le contexte multilatéral :

- un forum annuel de 5 jours du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (dont une « *réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, ainsi que d'autres acteurs institutionnels et autres parties prenantes* », paragraphe 132) ;
- la prise en compte des conclusions et recommandations de ce forum (parallèlement au forum biennal pour la coopération en matière de développement) dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (voir paragraphe 132).

Pour mener à bien ces activités, le Secrétaire général des Nations unies est appelé à instituer un groupe de réflexion inter-institution, « *en tirant parti de l'expérience du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* » (paragraphe 133).

Finalement, les parties prenantes considéreront la « *nécessité de tenir une conférence de suivi d'ici à 2019* » (paragraphe 134).

Les délibérations du forum pour la coopération en matière de développement seront également prises en considération, conformément à son mandat. Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement se tiendra immédiatement avant ou après le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé tous les quatre ans (au niveau gouvernemental) sous les auspices de l'Assemblée.

Principales positions diplomatiques

Nous résumons l'évolution des positions des camps qui étaient en présence.

À la demande du G77+Chine, les Etats membres réaffirment et s'inscrivent sur les bases du Consensus de Monterrey de 2002 et sur la Déclaration de Doha de 2008 (paragraphe 1 du PAAA).

Alors que le niveau d'ambition du programme en question « *est notablement exigeant en ce qui concerne les budgets et les moyens publics* », il apparaît que « *le financement international joue un rôle important de complément aux efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques en interne* » (paragraphe 50).

Dans ce cadre, la revendication des pays en développement à ce que les pays développés réaffirment leurs engagements à atteindre l'objectif de consacrer 0,7% de leur revenu national brut (et de 0,15% à 0,2% pour les pays les moins avancés) à l'aide publique au développement est énoncé, ceci en tenant compte que de « *nombreux pays [sont] encore en retrait par rapport à leurs engagements en matière d'APD* » (paragraphe 50 et 51 de l'accord). Pour rappel, seulement 5 pays développés honorent le seuil de 0,7% :

- la Norvège ;
- la Suède ;
- le Luxembourg ;
- le Danemark ;
- le Royaume-Uni.

Conformément à la demande de pays développés, les Etats membres établissent un lien entre les deux processus (paragraphe 59 de l'accord). Cependant, comme l'illustre la position de l'Afrique du Sud en tant que porte-parole du groupe G77+ Chine dans la plénière de clôture, les points de divergence demeurent, ce qui suggère que les questions non résolues à Addis-Abeba referont sans doute surface dans les négociations sur le programme pour l'après-2015 à New York, puis, de nouveau, à Paris pour le Sommet sur le climat.

Il est à ce titre utile de rappeler les liens établis dans le mécanisme de suivi entre le forum annuel de 5 jours du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement comme une contribution au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (paragraphe 130).

Par ailleurs, contrairement à la demande du G77+Chine, la question relative à création d'un organisme international sur la fiscalité n'a pas été résolue de manière totalement satisfaisante pour les pays en développement. Selon des observateurs avisés de la conférence (IISD), il s'avère en effet que « *si le G77/Chine a insisté sur l'élévation du rang du Comité de l'ONU sur la fiscalité en organe international fournissant un forum inclusif pour la discussion des normes mondiales applicables aux impôts* », le texte final n'est pas à la hauteur des ambitions des pays du Sud.

De même, si le texte final mentionne le principe de « *responsabilités communes mais différenciées* » (paragraphe 59), cette référence est cantonnée au régime international relatif au changement climatique. Néanmoins, le principe est repris indirectement à titre transversal : « *nous réaffirmons également l'ensemble des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* » (paragraphe 5). C'est pourquoi cette absence de référence explicite a entraîné l'expression des réserves de la Bolivie au texte final.

Enfin, le PAAA ne comporte aucune référence directe aux peuples et pays vivant sous occupation étrangère, comme l'avait souhaité Israël et ses alliés occidentaux.

Cependant, comme le souligne l'Afrique du Sud au nom du G77+Chine, des avancées notables ont pu être enregistrées : le forum mondial sur les infrastructures, une approche plus globale du traitement de la durabilité de la dette dans le contexte de l'ONU, les dispositions relatives au renforcement des capacités et au Mécanisme de transfert technologique ainsi que des mécanismes spécifiques pour le suivi et l'examen avec des conclusions et des recommandations acceptées au niveau intergouvernemental.

La mise en œuvre du PAAA en Afrique : quelques pistes

À Addis-Abeba, il a beaucoup été question des ressources à mobiliser pour financer, prioritairement l'Agenda post-2015, dont l'objectif central reste la lutte contre la pauvreté dans le cadre du développement durable, provenant à la fois du secteur public et du secteur privé, au niveau national, et international, tout en tenant du potentiel du commerce, du rôle de dette et des questions systémiques. Dans ce cadre, certains garde-fous ont été insérés, au regard de l'implication du secteur privé, notamment dans les mesures d'incitation fiscales jugées « excessives » aux investissements des industries extractives (paragraphe 26) ou plus globalement pour mieux faire « *converger les incitations adressées au secteur privé et les objectifs publics* (paragraphe 26) ».

Au vu de ce que l'on a trop souvent pu constater en Afrique, ces préoccupations sont des plus légitimes. Le PAAA n'atteindra ses objectifs que si les financements sont alloués en tenant systématiquement compte des exigences du développement durable. Pour l'Afrique, c'est un enjeu majeur.

Depuis le début du XXI^{ème} siècle, l'Afrique a amorcé une croissance économique soutenue. Cette croissance en Afrique subsaharienne a atteint près 4,6% en 2014, selon le Rapport Africa's Pulse (2014) de la Banque Mondiale. Elle est essentiellement boostée par la hausse des investissements dans les ressources naturelles et les infrastructures ainsi qu'à la forte consommation des ménages (le développement d'une classe moyenne africaine). Comme le souligne la Position Commune Africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, pour être durable, cette croissance doit être inclusive et donc s'appuyer sur un essor social équitable dans un environnement adéquat. Les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds nationaux ont ici un rôle déterminant à jouer. Une attribution plus ciblée des fonds et une surveillance accrue de leur utilisation peut réduire la pauvreté. Les cinq piliers suivants pourraient favoriser un développement durable.

Dans ce contexte, il nous semble crucial, dans le prolongement de l'esprit de ce programme d'action, d'insister sur cinq piliers qui pourraient contribuer à son efficacité, notamment en Afrique :

- mieux lier les financements au progrès socio-environnemental ;
- prévenir l'expropriation et favoriser l'accès aux terres exploitables ;
- mieux contrôler l'utilisation des fonds alloués ;
- prévenir et gérer les risques ;
- privilégier la valeur ajoutée locale.

Mieux lier les financements au progrès socio-environnemental

Certains projets soutenus par des institutions financières internationales et/ou des gouvernements ont des conséquences néfastes : dégradation, voire destruction de milieux naturels où vivent des populations indigènes, déplacement forcé de ces populations. De nombreux exemples à travers le monde peuvent être cités. Un mécanisme devrait être mis en place pour que les prêts et dons ne soient octroyés qu'à des instances et pour des projets qui, non seulement respectent les normes sociales et l'environnement, mais garantissent aussi une amélioration des conditions de vie des populations. Cela impliquerait une évaluation systématique de l'impact socio-environnemental du projet avant l'octroi des fonds, pendant la mise en œuvre du projet et après sa conclusion. Cette évaluation pourrait se faire à travers un reporting social obligatoire par les bénéficiaires, reporting dont la conformité serait évaluée par un service d'audit indépendant. Ce mécanisme nous semble crucial en raison de la volonté du PAAA d'encourager une plus grande participation des fonds privés au financement au développement durable (paragraphe 35 à 49 du programme). La rentabilité exigée par l'investissement privé doit impérativement tenir compte des normes sociales et environnementales.

Prévenir l'expropriation et favoriser l'accès aux terres exploitables

En Afrique, la pauvreté affecte principalement les populations vivant dans le milieu rural. Certaines institutions financières et bailleurs de fonds locaux octroient des fonds à de grandes entreprises privées qui, pour fonctionner, procèdent souvent à des expropriations. Cela se traduit par des violences, des conflits et l'incapacité pour les petits producteurs et leurs employés de survivre. La pauvreté, inévitablement, s'ensuit. Les ONG rapportent de nombreux cas en Afrique, en Asie et en Amérique latine: des investissements pour plusieurs milliards de dollars ont conduit à des accaparements de terres, des violences, des violations des droits de l'homme et des meurtres. Une adaptation des critères d'investissement dans l'agriculture, conformément à la Position Commune Africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (paragraphe 22) permettrait de garantir que les financements octroyés aux entreprises obligent celles-ci à intégrer les petits producteurs plutôt que de les détruire. Les institutions financières devraient réserver leur soutien aux projets durables et solidaires qui apportent un bénéfice réel aux populations.

Mieux contrôler l'utilisation des fonds alloués

Les organismes de financement sont coresponsables de l'impact néfaste des projets qu'ils soutiennent. Souvent ils n'interviennent pas parce qu'ils sont mal informés - ou ne cherchent pas vraiment à l'être. Difficile, il est vrai, de suivre la mise en œuvre effective des projets et d'en évaluer les effets socio-environnementaux quand les entreprises et les Etats rechignent à livrer des informations fiables. Ce manque de transparence et de contrôle résulte aussi du fait que ces organismes recourent souvent aux services d'intermédiaires financiers (par exemple des fonds d'investissements et des banques) et que leurs structures sont lourdes et complexes. Conformément aux paragraphes 125 à 134 portant sur « les données, la surveillance et le suivi », nous insistons sur le fait qu'un mécanisme efficace de contrôle de l'utilisation des sommes allouées leur permettrait de disposer de données précises et fiables et de prendre des mesures s'il y a lieu. Ces contrôles pourraient être faits par des partenaires institutionnels ou même privés du réseau de ces organismes.

Prévenir et gérer les risques

Du fait du dérèglement climatique, les catastrophes naturelles se multiplient. En Afrique, elles déstabilisent des Etats déjà fragiles et impactent sévèrement les populations, notamment les plus démunies. Des programmes de prévention et de gestion des risques permettraient d'accroître la vigilance, l'implication et la résilience des populations, et donneraient aux édiles les connaissances nécessaires pour prendre des décisions et des mesures pertinentes. La mise au point de produits innovants (systèmes d'alerte, assurances) permettrait de prévenir, au moins partiellement, les dégâts et aiderait les pays et les habitants à se relever. Le financement de projets utilisant des technologies innovantes et respectueuses de l'environnement devrait être encouragé. Sur ce dernier point, le PAAA n'a pas été assez ambitieux puisqu'aucun objectif chiffré n'a été fixé. Pourtant, la Position Commune Africaine (paragraphe 60) demande, en plus des transferts de technologies et du renforcement des capacités, que 100 milliards de dollars US par an soient mobilisés d'ici 2020 au profit des pays en développement. Néanmoins, cet aspect illustre l'importance d'un suivi adéquat des négociations climatiques, avec en ligne de mire le rendez-vous de Paris de décembre 2015.

Privilégier la valeur ajoutée locale

Le chômage des jeunes est un problème majeur en Afrique aussi. Une voie à explorer pour leur ouvrir des perspectives est de favoriser la valeur ajoutée locale conformément au paragraphe 14 de la Position commune africaine. Les institutions financières pourraient soutenir la création et le développement d'industries transformatives de matières premières. L'industrie agro-alimentaire, par

exemple, est un secteur porteur de potentiel important de valeur ajoutée. Le soutien financier devrait inclure l'obligation pour l'entreprise bénéficiaire de recruter des jeunes locaux pour la conception, la production et la commercialisation des produits, ainsi que pour la gestion de l'entreprise – donc des jeunes de tous niveaux de formation.

Néanmoins, si le PAAA met en avant le rôle du « *commerce comme un moteur du développement* » (paragraphe 89 à 92), les flexibilités offertes par le système commercial devraient être exploitées en ce sens (paragraphe 84).

Sans financement, il n'y a pas de développement possible. Mais l'objectif premier de tout projet de développement, et donc de tout engagement financier, doit être d'apporter des améliorations réelles dans la vie des populations.

Sources:

Pour consulter le document final Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development, [cliquez ici](#).

Pour consulter la Position Commune Africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, [cliquez ici](#).

[Closing statement on behalf of the Group of G77 and China by H.E. Ambassador Kinglsely Mambolo, Permanent Representative of the Republic of South Africa to the UN, Chair of the Group of G77 and China, a the Third International Conference on Financing for Development , Addis-Ababa, 16 July 2015.](#)

[Decades of Sustained Growth is Transforming Africa's Economies, Africa's Pulse; Volume 10, World Bank, Washington, 2014.](#)

Pour accéder aux résumés des séances de négociations du 13 au 15 juillet 2015 par IISD, [Cliquez ici](#).

[L'aide au développement est stable mais la baisse des apports aux pays les plus pauvres se poursuit en 2014; OCDE, Paris, 8 avril 2015.](#)

Depuis Nairobi



Place des écosystèmes dans l'adaptation aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire en Afrique

Malgré la forte croissance économique enregistrée ces dernières années, le défi de la pauvreté et de la sécurité alimentaire demeurent des enjeux importants du développement socio-économique de l'Afrique.

Ainsi, selon le rapport conjoint de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), intitulé « Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim: des progrès inégaux », près de 23% de la population souffre encore de sous-alimentation en Afrique subsaharienne (contre un tiers en 1990, ce qui indique que la cible c de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) 1 n'est pas atteinte puisqu'il s'agissait de réduire cette proportion de moitié entre 1990 et 2015). Par ailleurs, les changements climatiques accroissent la vulnérabilité des populations africaines, qui pour la plupart vivent de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, soit des activités fortement tributaires de l'état du climat.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la 2ème Conférence africaine des écosystèmes et de l'adaptation pour la sécurité alimentaire (EBAFOSC 2). Organisée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Union Africaine (UA) et la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) sur le thème « repenser la sécurité alimentaire en Afrique maintenant et dans le futur à travers l'exploitation de l'approche de l'adaptation basée sur les écosystèmes dans le contexte de changement climatique » (traduction libre), cette conférence, qui a eu lieu du 30 au 31 juillet 2015 au siège du PNUE à Nairobi, s'inscrit dans la continuité de la première conférence du genre qui

s'est tenue il y a deux ans (20-21 août 2013). En effet, lors d'EBAFOSC 1, l'approche de l'adaptation basée sur les écosystèmes (EbA selon l'abréviation usuelle en anglais) a été consacrée comme le fondement de la mise en place d'un système de sécurité alimentaire résilient dans la stratégie d'adaptation au changement climatique en Afrique.

S'appuyant sur la définition des écosystèmes contenue la Convention sur la Diversité Biologique - CDB (article 2 : « *complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle* »), les États parties ont précisé les contours de l'approche basée sur les écosystèmes lors de la 5ème Conférence des Parties à Nairobi (15-26 mai 2000).

Ainsi, les passages suivants définissent au mieux ce concept :

« L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention que sont la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques » (COP 5, Décision V/6, paragraphe A.1).

« L'approche par écosystème repose sur l'application de méthodes scientifiques appropriées aux divers niveaux d'organisation biologique, qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes » (COP 5, Décision V/6, paragraphe A.2).

Compte tenu de la définition retenue lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 (c'est-à-dire : « *la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* »), l'adaptation basée sur les écosystèmes vise à garantir la résilience à travers le système alimentaire dans son ensemble face aux effets du changement climatique.

Comme l'ont indiqué le coordinateur du programme régional pour le changement climatique et le responsable du bureau régional pour l'Afrique de l'adaptation basée sur les écosystèmes du PNUE, dans un article publié dans *The Guardian* cité par les organisateurs de la conférence, cette approche se différencie des modalités agricoles basées sur la déforestation, la monoculture et l'utilisation massive des pesticides. Ainsi, des méthodes telle que la rotation des cultures sont préconisées.

Dans ce contexte, EBAFOSC 2 avait pour but général de définir un plan d'action pour la mise en oeuvre de la stratégie d'adaptation basée sur les écosystèmes pour la sécurité alimentaire en Afrique. Plus particulièrement, la conférence s'est construite autour de 7 objectifs spécifiques :

- déterminer comment l'EbA peut être exploitée pour protéger et restaurer les écosystèmes de l'Afrique ainsi que son intégration dans le cadre politique pour permettre l'amélioration de la production agricole ;
- identifier des modèles d'entreprise évolutifs et inclusifs pour l'EbA axé sur l'agriculture, qui peut créer des opportunités dans la chaîne de valeur agricole ;
- identifier les modèles de financement novateurs évolutifs pour l'EbA axés sur l'agriculture, qui, une fois mis en oeuvre, pourraient stimuler la croissance, la création d'emplois et le partenariat de chaînes de valeur en Afrique ;
- comprendre les avantages de l'EbA pour la création d'emplois et la réalisation des ODD en Afrique ;

- identifier les éléments qui vont inciter les pays à investir dans l'agriculture, la conservation des sols et l'EbA ;
- comprendre les paradigmes qui régissent le développement agricole en Afrique et acquérir des connaissances sur les éléments qui permettront le changement de paradigme et l'inscription de l'Eba dans les agendas des politiques nationales en Afrique ;
- discuter de ce qui doit être fait pour inciter la participation du secteur privé dans l'agriculture et comment celui-ci peut apporter des capitaux et à améliorer la compétitivité du secteur agricole.

Pour atteindre ces différents objectifs, la conférence s'est structurée autour de différents thèmes portant principalement sur les moyens de mise en oeuvre de l'EbA dans le secteur agricole, notamment en ce qui concerne les modèles de financement, le rôle du secteur privé, les différents cadres juridiques, les innovations pour réduire les pertes agricoles après récolte, la coopération Sud-Sud, le défi climatique, l'apport des TIC, de l'éducation et l'importance ainsi que l'action des femmes et des jeunes. Ces différents axes de réflexion ont meublé les échanges entre les différents panélistes issus de la société civile, du milieu académique et des institutions publiques africaines. Au cours des présentations et discussions en plénières, les panélistes ont insisté sur la nécessité de transformer les stratégies de l'EbA en actions concrètes. Cette recommandation transparait d'ailleurs dans les principaux résultats de la conférence.

Ainsi, deux documents stratégiques majeurs ont été produits à l'issue de la conférence. Il s'agit:

- du Programme d'action de Nairobi pour l'adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes pour l'atteinte de la sécurité alimentaire en Afrique. Celui-ci présente les stratégies et moyens proposés pour la mise en oeuvre de l'EbA pour l'atteinte de la sécurité alimentaire en Afrique;
- De la mise en place de la Constitution de l'assemblée de l'adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes pour l'atteinte de la sécurité alimentaire en Afrique. Celle-ci présente la vision et les missions de l'assemblée.

Ainsi, le rôle indispensable de l'EbA pour la résilience, la sécurité alimentaire, la productivité des écosystèmes, la création d'emplois et la création des richesses en Afrique a été réaffirmé. Les participants ont par ailleurs décidé d'inciter les gouvernements africains à reconnaître et promouvoir cette approche qui pourrait s'appuyer sur les partenariats entre les organisations internationales, l'Union africaine, les organisations locales et les autorités gouvernementales.

Dans le contexte proche de l'adoption attendue du Programme 2030 de développement durable lors du Sommet prévu à cet effet du 25 au 27 septembre 2015, cette conférence se présente comme une contribution importante à l'ODD 2 : « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

Sources:

Pour consulter le site internet de la conférence, [cliquez ici](#).

Pour accéder au rapport final de la conférence, [cliquez ici](#).

[L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux de réduction de la faim : des progrès inégaux; FAO, Rome, 2015.](#)

[Plan d'action du sommet mondial sur l'alimentation; FAO, Rome, 1996.](#)

[Richard Munang and Robert Mgendi, Soil: the sustainable alternative to oil income in Africa; The Guardian, London, 20 December 2014.](#)

Abréviations

AOSIS: Alliance of Small Island States ou Alliance des petits Etats insulaires

APD: Aide Publique au Développement

BAD: Banque Africaine de Développement

CBD: Convention sur la BioDiversité

CCNUCC: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CMAE: Conférence des Ministres Africains sur l'Environnement

CNUCED: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CoP: Conférence of the Parties ou Conférence des Parties

DDC: Direction du développement et de la coopération

EbA: Ecosystem-Based Adaptation ou Adaptation basée sur les écosystèmes

EBAFOSC: Ecosystem Based Adaptation for Food Security Conference ou Conférence sur l'adaptation basée sur les écosystèmes pour la sécurité alimentaire

ECOSOC: Economic and Social Council ou Conseil économique et social

EMA: Examen Ministériel Annuel

ETN: Entreprises Trans-Nationales

FAO: Food and Agriculture Organization of the United Nations ou Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FMI: Fonds Monétaire International

FPHN: Forum Politique de Haut Niveau

GTO: Groupe de Travail Ouvert

IDE: Investissement Direct à l'Etranger

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement économiques

ODD: Objectif de Développement Durable

OIT: Organisation Internationale du Travail

OMC: Organisation Mondiale du Commerce

OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PAAA: Programme d'Action d'Addis-Ababa

PAM: Programme Alimentaire Mondial

PDD: Programme de Développement de Doha

PEID: Petits Etats Insulaires en Développement

PIB: Produit Intérieur Brut

PMA: Pays les Moins Avancés

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RSE: Responsabilité Sociale des Entreprises

TIC: Technologies de l'Information et de la Communication

UA: Union Africaine

UE: Union Européenne

UN-DESA: United Nations Department for Economic and Social Affairs ou Département économique et sociale des Nations unies

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization ou Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture



AGENDA

Septembre

- 30 août – 3 septembre 2015, Tel Aviv (Israël), CITES AC28: 28ème Réunion du Comité des animaux de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore en danger, CITES.
- 31 août – 4 septembre 2015, Ndjamena (Tchad), 65ème session du Comité régional pour la région Afrique, OMS.
- 3 et 4 septembre 2015, Cracovie (Pologne), symposium international de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans l'économie de l'innovation.
- 7 – 11 septembre 2015, Durban (Afrique du sud), 14ème Congrès mondial forestier : les forêts et les peuples – investir dans un future durable, FAO.
- 8 et 9 septembre 2015, Durban (Afrique du sud), Dialogue international sur l'eau et les forêts, FAO.
- 8 et 9 septembre 2015, Durban, 3ème Forum du Comité permanent sur le financement: le financement pour les forêts, CCNUCC.
- 14 – 17 septembre 2015, Genève (Suisse), Groupe d'expert technique ad hoc de la CBD sur les indicateurs pour le Plan stratégique sur la biodiversité, CBD.
- 14 – 18 septembre 2015, Rome (Italie), 4ème session de travail du Panel technique intergouvernemental sur les sols, Partenariat mondial sur les sols (FAO).
- 14 - 25 septembre 2015, Genève (Suisse), 62ème session du Bureau du commerce et du développement, CNUCED.
- 14 septembre - 2 octobre 2015, Genève (Suisse), 30ème session du Conseil des droits de l'homme, Conseil des droits de l'homme.
- 15 septembre 2015, New York (Etats-Unis), ouverture de la 70ème Session de l'Assemblée générale des Nations unies, Secrétariat général de l'ONU.

- 23 – 26 septembre 2015, Kiel (Allemagne), Conférence de l'Union internationale pour la science des sols sur les fonctions des sols et le changement climatique, IUSS.
- 25 – 27 septembre 2015, New York (Etats-Unis), Sommet de l'ONU pour l'adoption de l'Agenda de développement pour l'après 2015, ONU.
- 26 septembre 2015, New York (Etats-Unis), Forum 2015 des Nations unies sur le secteur privé, Global Compact.
- 28 septembre – 2 octobre 2015, Genève (Suisse), 12ème session du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme, les entreprises transnationales et autres entreprises, Conseil des droits de l'homme.
- 28 septembre – 2 octobre 2015, Genève (Suisse), 4ème session de la Conférence international sur la gestion des déchets chimiques (ICCM4), Secrétariat des conventions sur la gestion des déchets chimiques.
- 28 septembre – 6 octobre 2015, New York (Etats-Unis), débat général de la 70ème Assemblée générale des Nations unies, Secrétariat général de l'ONU.
- 29 et 30 septembre 2015, Genève (Suisse), Groupe de travail du Conseil sur le SMSI: mise en œuvre des résultats, UIT.
- 30 septembre - 2 octobre, Genève (Suisse), Forum public de l'OMC: le commerce fonctionne, OMC.

Octobre

- 5 – 8 octobre 2015, Dubrovnik (Croatie), 42ème session du Panel intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC 42), IPCC.
- 5 – 9 octobre 2015, Genève (Suisse), conférence des Nations unies sur l'huile d'olive et autre produit à base d'olive, CNUCED.
- 5 – 9 octobre 2015, Rome (Italie), 6ème session de l'organe directeur du Traité international sur les ressources génétiques des plantes pour l'alimentation et l'agriculture, ITPGR.
- 5 – 14 octobre 2015, Genève (Suisse), Assemblée générale de l'OMPI, OMPI.
- 6 et 7 octobre 2015, Genève (Suisse), Conférence internationale pour une économie verte et inclusive ; Green cross et Canton de Genève .
- 6 – 8 octobre 2015, Île de Saadiyat (Abou Dhabi) 2ème Sommet de l'œil sur la planète 2015, PNUE, Groupe d'observation de la terre (GEO), UICN et WRI.
- 8 et 9 octobre 2015, Vigo (Espagne), Réunion des Etats membres du Comité des Pêches de la FAO à l'occasion du 20e anniversaire du Code de conduite pour une pêche responsable, CITES.
- 9 – 11 octobre 2015, Lima (Pérou), Réunions annuelles du Groupe de la Banque mondial et du

FMI, Banque mondiale et FMI.

- 12 – 15 octobre 2015, Budapest (Hongrie), édition 2015 du monde des télécoms de l'UIT, UIT.
- 12 – 23 octobre 2015, Ankara (Turquie), 12ème session de la Conférence des Parties (CoP 12) de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification, UNCCD.
- 13 et 14 octobre 2015, Novi Sad (Serbie), Conférence international de l'OMPI sur l'innovation et la propriété intellectuelle.
- 14 – 16 octobre 2015, Genève (Suisse), 4ème session d'experts pluriannuelle portant sur le transport, la logistique et la facilitation commerciale : session spéciale sur le fret durable, CNUCED.
- 19 – 23 octobre 2015, Tbilisi (Géorgie), 22ème Réunion du Comité des plantes à la Convention sur le Commerce international d'espèces d'animaux et de plantes sauvages, CITES.
- 20 - 22 octobre 2015, Washington (Etats-Unis), 49ème réunion du Conseil de la Facilitation environnementale mondiale (GEF), GEF.
- 26 – 29 octobre 2015, Berlin (Allemagne), Conférence sur les bioénergies 2015 de l'Agence internationale pour l'énergie, IEA.
- 26 – 30 octobre 2015, Genève (Suisse), Forum annuel sur l'industrie extractive, CNUCED.
- 26 – 30 octobre 2015, Addis-Abeba (Ethiopie), Assemblée générale du Conseil mondial de l'énergie.
- 29 et 30 octobre 2015, Annemasse (France), Forum International des Partenariats Public-Privé pour le Développement Durable, UNITAR, Ville d'Annemasse et Gouvernement français.

Novembre

- 3 – 5 novembre 2015, Dakar (Sénégal), Conférence ministérielle africaine 2015: propriété intellectuelle pour une Afrique émergente, OMPI.
- 4 – 6 novembre 2015, Genève (Suisse), 32ème session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts sur les standards internationaux de comptabilité et de rapports financiers, CNUCED.
- 16 – 18 novembre 2015, Genève (Suisse), Forum des Nations unies sur le secteur privé et les droits de l'homme, Global Compact / Commission des Nations unies pour les droits de l'homme.
- 16 – 21 novembre 2015, Kuala Lumpur (Malaisie), 51ème session du Conseil international pour les bois tropicaux, ITTC.
- 18 et 19 novembre 2015, Brasilia (Brésil), 2ème Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière, OMS.
- 23 – 24 novembre 2015, Abou Dhabi (Emirats arabes unis), 10ème reunion du Conseil de l'IRENA, IRENA.
- 23 – 26 novembre 2015, Genève (Suisse), 10ème Conférence internationale sur la gestion de la dette, CNUCED.



Renforcement des capacités – Cours et séminaires en ligne

Langues disponibles : anglais (EN) ou français (FR).

Certains de ces cours donnent lieu à des certificats électroniques gratuits.

Introduction aux enjeux globaux

[Le Monde à l'horizon 2020, cours permanents, IONISx \(FR\).](#)

[Penser global: exercices de géopolitique, cours permanent, Ecole de management de Grenoble \(FR\).](#)

[Introduction au développement durable, cours permanent, Université de Columbia \(EN\).](#)

[L'âge du développement durable, cours permanent, Université de Columbia \(EN\).](#)

[Introduction au développement durable, Université de l'Illinois à Urbana-Champaign \(EN\).](#)

[Politiques publiques, défis du XXIème siècle, cours permanent, Université de Virginie \(EN\).](#)

[Global Environmental Management, 18 septembre - 30 octobre 2015, Université technique du Danemark.](#)

[Introduction au droit et aux politiques de l'environnement, cours permanent, Université de Caroline du Nord à Chapel Hill \(EN\).](#)

[Fondements de la politique de développement: l'économie du développement avancé, 21 septembre 2015, Institut de technologie du Massachussets.](#)

[Afrique: développement durable pour tous? 21 septembre 2015, Université d'Aberdeen \(EN\).](#)

[La Francophonie : essence culturelle, nécessité politique, 23 novembre 2015, Université Jean Moulin Lyon 3 \(FR\).](#)

[Introduction au droit et aux politiques de l'environnement, cours permanent, Université de Caroline du Nord à Chapel Hill \(EN\).](#)

[Législation international des droits de l'homme : Perspectives et défis, 19 octobre - 7 décembre 2015, Université de Duke \(EN\).](#)

[Espace mondial: une vision française des relations internationales, cours permanent, Science Po Paris \(EN\).](#)

[Configurer le monde : Une approche politique économique essentielle, 14 septembre - 9 novembre 2015, Université de Leiden \(EN\).](#)

[Comprendre l'élaboration des politiques économiques, cours permanent, IE École de commerce \(FR\).](#)

[Le pouvoir de la macroéconomie : les principes économiques dans le monde réel, cours permanent, Université de Californie à Irvine \(EN\).](#)

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

[Agro-écologie, 28 septembre - 8 novembre 2015, Montpellier SupAgro \(FR\).](#)

[Sécurité alimentaire mondiale : répondre au défi, 31 août - 25 octobre 2015, Université du Lancaster \(EN\).](#)

[Prévention mondiale des pertes après la récolte : Principes fondamentaux, technologie et acteurs, 20 juillet - 17 août 2015, Université de l'Illinois à Urbana-Champaign \(EN\).](#)

[L'agriculture et le monde dans lequel on vit, 7 septembre 2015, Université de Massey \(EN\)](#)

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

[Epidémiologie: les bases scientifiques de la santé publique, cours permanent, Université de Caroline du Nord à Chapel Hill \(EN\).](#)

[Le défi de la santé mondiale, cours permanent, Université de Duke \(EN\).](#)

[Une introduction à la santé mondiale, mars 2016, Karolinska Institutet \(EN\).](#)

[Ebola: savoirs essentiels pour les professionnels de la santé, cours permanent, Universités d'Amsterdam et d'Utrecht \(EN\).](#)

[Découverte, développement et commercialisation des médicaments, 3 octobre - 15 décembre 2015, Université de Californie, San Diego \(EN\).](#)

[Politique de changements climatiques et santé publique, Université du Wisconsin \(EN\).](#)

[Sida: craintes et espoirs, 5 octobre 2015, Université du Michigan \(FR\).](#)

Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

[L'eau dans un monde qui a soif, 7 septembre 2015, Open2Study.](#)

[Gestion des déchets solides municipaux dans les pays en développement, 22 février - 27 mars 2016, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne \(EN\).](#)

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

[Énergie solaire, 1er septembre - 27 octobre 2015, Université de technologies de Delft \(EN\).](#)

[Réforme des subventions à l'énergie, 2 septembre 2015, FMI \(EN\).](#)

[Les bases de l'énergie durable, octobre 2015, Université de Rice \(EN\).](#)

[Notre futur en matière d'énergie, cours permanent, Université de Californie \(EN\).](#)

[Les fondements des l'économie mondiale de l'énergie, cours permanent, Université du Colorado \(EN\).](#)

[Énergies renouvelables, 28 septembre - 23 novembre 2015, Université virtuelle environnement et développement durable \(FR\).](#)

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

[Rendre l'économie plus écologique : ce que l'on a à apprendre de la scandinavie, 14 septembre - 20 octobre 2015, Université de Lund \(EN\).](#)

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

[Préparation aux catastrophes, cours permanent, Université de Pittsburgh \(EN\).](#)

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

[Politique du changement climatique et santé publique, 9 novembre-4 décembre 2015, University of Wisconsin Madison \(EN\).](#)

[Causes et enjeux du changement climatique, 19 octobre - 30 novembre 2015, Université virtuelle environnement et développement durable \(FR\).](#)

[Changement climatique, 7 septembre 2015, Open2Study \(EN\)](#)

[Causes du changement climatique, 21 septembre 2015, Université de Bergen \(EN\).](#)

[Le futur de notre planète, cours permanent, Muséum américain d'histoire naturelle \(EN\).](#)

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

[Questions contemporaines sur la gouvernance des océans, 7 septembre 2015, Open2Study \(EN\).](#)

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

[Forêts et êtres humains : du Midwest américain à Madagascar, 30 septembre–28 octobre 2015, University of Wisconsin Madison \(EN\).](#)

[Ecosystèmes côtiers tropicaux, 1er septembre 2015, Université du Queensland \(EN\).](#)

Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

[Analyse de la viabilité de la dette, 7 octobre 2015, FMI \(EN\).](#)

[Commerce international, cours permanent, George Mason University.](#)

[Analyse de la durabilité de la dette, commence le 6 octobre 2015, FMI.](#)

[Financement pour le développement, 16 novembre - 13 novembre 2015, Banque mondiale \(EN\).](#)



VEILLE DOCUMENTAIRE

Pour lire les notes, études et autres publications au cœur du développement durable parues sur Internet et disponible gratuitement.

Rapports

[Multilateral Aid 2015. Better Partnerships for a Post-2015 World; OECD, Paris, 14 July 2015.](#)

[Millennium Development Goals Report 2015; UN-DESA, New York, 6 July 2015.](#)

[The changing nature of jobs - World Employment and Social Outlook 2015; ILO, Geneva, 19 May 2015.](#)

[World Investment Report 2015 - Reforming International Investment Governance; UNCTAD, Geneva, 2015.](#)

[Economic Development in Africa Report 2015. Unlocking the Potential of Africa's Services Trade for Growth and Development ; UNCTAD, Geneva, 2015.](#)

[Rapport annuel 2015 de l'OMC; OMC, Genève, juillet 2015.](#)

Etudes et notes d'organisations internationales

[Means of Implementation: A Focus on Sustainable Development Goals 6 and 17; UN-Water, Geneva, 28.04.2015.](#)

[UNCTAD: Investing in Sustainable Development Goals Action Plan for Private Investments in SDGs, Part 1 ; UNCTAD, Geneva, 2015.](#)

[UNCTAD: Fostering Africa's Services Trade for Sustainable Development Part 2; UNCTAD, Geneva, 2015.](#)

[Making regional trade work for Africa: turning words into deeds; Policy brief n°34, UNCTAD, Geneva, 13 July 2015.](#)

[Raja Almarzoqi ; Sami Ben Naceur ; Akshay Kotak ; What Matters for Financial Development and Stability? IMF, Washington, 24 July 2015.](#)

[Alun H. Thomas ; Sub-Saharan Employment Developments : The Important Role of Household Enterprises with an Application to Rwanda ; IMF, Washington, 3 August 2015.](#)

[Rachel F Wang, Timothy Irwin, Lewis K Murara; Trends in Fiscal Transparency : Evidence from a New Database of the Coverage of Fiscal Reporting; IMF, Washington, 5 August 2015.](#)

[Anh D. M. Nguyen ; Jemma Dridi ; D. Filiz Unsal ; Oral Williams; On the Drivers of Inflation in Sub-Saharan Africa; IMF, Washington, 5 August 2015.](#)

[“15 by 15” - a global target achieved; UNAIDS, 2015.](#)

[Ulrich Hoffmann; Can Green Growth Really Work and what are the True \(Socio-\) Economics of Climate Change? ; UNCTAD Discussion Paper No. 222, UNTAD, Geneva, 2015.](#)

Pour alimenter le débat: études et notes de think tank et autres organisations

[María José Romero; a critical assessment of PPPs and their impact on sustainable development; Eurodad, 13 July 2015.](#)

A propos d’Africa 21



En tant que *think tank* africaniste créé en 2011 à Genève et bénéficiant du **statut d’utilité publique** depuis 2012, Africa 21 se focalise sur l’influence de l’agenda international concernant le développement durable de l’Afrique, en particulier le bilan des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD) ainsi que l’élaboration et la future mise en œuvre des **Objectifs de Développement Durable** (ODD). Depuis 2013 l’association est accréditée à l’OMC et depuis début 2015 elle a obtenu le Statut consultatif spécial auprès de l’ECOSOC.

Africa 21 poursuit les objectifs suivants:

- Créer un véritable « **hub** » d’information et d’analyse au cœur de la **Genève internationale** sur les enjeux du développement durable de l’Afrique ;
- **Renforcer les capacités des acteurs du développement de l’Afrique** à Genève et sur le continent (diplomates, fonctionnaires internationaux, cadres de l’administration et de la société civile, secteur privé) sur les enjeux cruciaux traités au cœur des organisations internationales ;
- Permettre à des africains et à des africanistes hautement qualifiés de se faire connaître auprès de la communauté internationale en se distinguant par leurs capacités et la qualité de leurs travaux.

Nos activités s’articulent autour des programmes suivants :

- Veille: revue de presse quotidienne, lettre mensuelle d’information et d’analyse *Horizon 2015* ;
- Analyses: notes, études et dossiers d’analyse;
- Evénements sous la forme de conférence ou de débat ;
- Ateliers et séminaires de renforcement des capacités ou de sensibilisation.

Retrouvez nos activités et nos publications sur notre site Internet : www.africa21.org et sur les réseaux sociaux [Facebook](#) (page « africa21.org ») et [Twitter](#) (compte « [Thinkafrica21](#) »).

Pour toute remarque ou commentaire concernant le contenu de cette lettre, n’hésitez pas à contacter le responsable de l’édition, Julien Chambolle : julien.chambolle@africa21.org

Equipe de rédaction :

Responsable éditorial: Julien Chambolle

Responsable scientifique: Alejandro Gómez López

Contributions scientifiques: , Dr Malick Sanghare, Blaise Wendwaoga Sandwidi, Fernande Abanda, Alejandro Gómez López, Julien Chambolle

Comité de relecture: Dr Richard Mukundji, Dr. Emmanuel Vianès, Dr. Malick Sanghare, Alejandro Gómez López, Julien Chambolle.

La lettre d’information *Horizon 2015* est diffusée auprès de 6000 personnes.

Annonces

- Africa 21 recherche des partenaires pour soutenir le développement de ses activités, en particulier pour la lettre d'information et d'analyse **Horizon 2015** (mécénat, sponsoring, participation au projet).
- Africa 21 cherche des structures partenaires pour relayer la diffusion de ses travaux, y compris *Horizon 2015*.
- Africa 21 recherche des **contributeurs scientifiques** à notre lettre sur les sujets portant sur les ODD, la Genève internationale et le développement de l'Afrique.
- Africa 21 recherche des **sponsors pour une série de conférences** de haut niveau qui se déroulera d'octobre 2015 à octobre 2016 dans le cadre des festivités liées au lancement de la mise en œuvre de l'Agenda de développement post-2015 de l'ONU à Genève. Merci de bien vouloir nous contacter pour plus d'information.



Africa 21 remercie ses partenaires:

- Association Africa 21 Sénégal ;
- Programme Global Justice/Injustice (Science Po Paris, Science Po Lyon et l'Institute for International Law and the Humanities de la Melbourne Law School).

SafePlanet

Africa 21 soutient la campagne de sensibilisation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en faveur de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets des produits chimiques et des déchets dangereux.



Pour nous contacter:

Africa 21,
C/o Maison Kultura, Rue de Montbrillant 52
1202 Genève, Suisse.
info@africa21.org